

# SÉANCE ordinaire

**Le 11 juillet 2022**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 juillet 2022, à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

**SONT PRÉSENTS :** Bruno-Pierre Godbout, maire-suppléant, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

**EST ABSENT :** Monsieur Gilles Daraïche, maire

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **220711.191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants:

- Dépôt du projet de rapport financier;
  - Adhésion à la déclaration d'engagement Unis pour le climat;
  - Implantation d'une limite de vitesse à 50km/h – Tronçon de la route 132 à la voie ferrée jusqu'à la route de l'Église, quartier Pabos;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
  4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 4.1 Approbation des comptes à payer;
    - 4.2 Adoption – Tarification 2022-2028 – Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;
    - 4.3 Adoption – Tarification Camping des bâtisseurs 2022 - Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;
    - 4.4 Adoption – Tarification 2022-2027 – Complexe sportif ;
    - 4.5 Embauche – Agent d'accueil à l'information touristique – Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;
    - 4.6 Embauche - Programme FAIR 2022 – Employé temporaire ;
    - 4.7 Prolongation du contrat de service relatif à l'entretien ménager à la Ville de Chandler ;
    - 4.8 Renouvellement – Bail de location – Organismes ;
    - 4.9 Appropriation de la réserve de la voirie - Travaux d'asphaltage et levés aéroportés ;
    - 4.10 Changement d'adresse d'un immeuble commercial avec locaux situé sur l'avenue Jacques-Cartier, quartier Chandler ;
    - 4.11 Mandat au procureur – Respect des règlements municipaux ;

- 4.12 Recommandation de paiement - WSP CANADA INC. – Phase 2 : Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport);
- 4.13 Recommandation de paiement - Union des municipalités du Québec – Assurance générale;
- 4.14 Recommandation de paiement – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS – Services professionnels;
- 4.15 Recommandation de paiement - ASTELL CASA DE SUA – Dossier 6000248-001 ;
- 4.16 Recommandation de paiement – LES INDUSTRIES FIPEC INC. – Projet de quartier Pabos Mills ;
- 4.17 Recommandation de paiement – ENGLOBE CORP. – Contrôle qualitatif des matériaux du garage municipal ;
- 4.18 Recommandation de paiement – MOBI-MOBILIER URBAIN INC. – Projet de quartier Chandler Ouest ;
- 4.19 Recommandation de paiement – Travaux divers, achat de matériel et transport – Budget voirie ;
- 4.20 Recommandation de paiement – Aménagement du nouveau garage :
- 4.21 Signataire - Entretien des haltes routières – quartier Newport ;
- 4.22 Emprunt au fonds de roulement pour la réparation et l'amélioration des blocs sanitaires de 25 000 \$ ;
- 4.23 Signataire - Convention sur les brevages PEPSICO – Centre sportif Clément-Tremblay 2022-2027;
- 4.24 Adoption du règlement numéro V-250-2022 ayant pour objet l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la ville de Chandler;
- 4.25 Autorisation - Ouverture d'un prêt à terme - Règlement d'emprunt V-249-2022 de 750 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de matériels roulants ;
- 4.26 Service de Sécurité Incendie – Rapport d'activités 2021 ;
- 4.27 Demande de modification du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;
- 4.28 Signataires – Contrat de service relatif à l'entretien de plages municipales de Chandler et Newport ;
- 4.29 Recommandation de paiement – DUBO – Éclairage de la passerelle ;
- 4.30 TECQ 2019-2023 – Approbation de la programmation révisée ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
  - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **220711.192 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **220711.193 DEMANDE(S)**

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde

les montants suivants:

• Projet préparation à l'emploi CJE Option Emploi ;	450 \$
• Association du cancer de l'Est-du-Québec – 9e édition de du défi vélo tour de la Gaspésie 8 au 13 août 2022 ;	-
• Bonification de la cour d'école – École primaire St-Joseph * Budget projets de quartiers	2 000 \$
• Demande soutien financier – Défi Alzheimer 2022 ;	300 \$
• Série documentaire « D'hier à demain – Les héritiers du Camp Bellefeuille »;	-
• Tournoi de balle molle Pabos Mills 17 au 21 aout 2022	500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.194 DÉPÔT DU PROJET DE RAPPORT FINANCIER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'approuver le projet de rapport financier, comme déposé par le vérificateur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.195 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT UNIS POUR LE CLIMAT**

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

**Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

**Les changements climatiques exigent des réponses locales.**

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

**Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.**

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

**Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.**

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

**Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.**

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

Nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que la Ville de Chandler adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat et qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.196 IMPLANTATION D'UNE LIMITE DE VITESSE À 50KM/H – TRONÇON DE LA ROUTE 132 À LA VOIE FERRÉE JUSQU'À LA ROUTE DE L'ÉGLISE, QUARTIER PABOS**

CONSIDÉRANT qu'on retrouve l'immeuble à logements de l'OMH ainsi que plusieurs résidences et familles

à proximité de la route 132 entre le chemin de fer et la route de l'Église, quartier Pabos;

CONSIDÉRANT que l'école et la cours de récréation avec un parc aménagé sont fortement achalandé durant l'été;

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler souhaite encourager l'activité physique comme la marche et le vélo tout en favorisant le confort et la sécurité des enfants, des personnes âgées et de l'ensemble de la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil demande au Ministère des Transports d'implanter une limite de vitesse de 50km/h, applicable tout au long de l'année, sur la route 132, entre la traverse du chemin de fer et la route de l'Église, quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.197 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2022 représentant une somme de 1 148 367.16 \$ pour le journal des achats et une somme de 210 749.04 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.198 ADOPTION – TARIFICATION 2022-2028 – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande l'adoption de la tarification 2022-2028, telle que déposée par le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.199 ADOPTION – TARIFICATION CAMPING DES BÂTISSEURS 2022 – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que la Ville de Chandler adopte la tarification 2022 pour le camping des bâtisseurs telle que déposée par le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.200 ADOPTION – TARIFICATION 2022-2027 – COMPLEXE SPORTIF**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que la Ville de Chandler adopte la tarification 2022-2027 telle que déposée par le Complexe sportif de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.201 EMBAUCHE – AGENT D'INFORMATION TOURISTIQUE – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉTOURISME**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Micheline Boucher, agente d'information touristique;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de d'agent(e) à l'information touristique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de service ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche de madame Nancy Kearney à titre d'agente d'information touristique, statut régulier saisonnier, au taux horaire correspondant au 8e échelon de la convention collective des employés municipaux de la ville de Chandler. Madame Nancy Kearney a débuté son emploi le 23 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.202 EMBAUCHE - PROGRAMME FAIR 2022 – EMPLOYÉ TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 220711.169 confirme l'embauche de trois (3) employés dans le cadre du programme FAIR 2022 et qu'une de ces personnes ne pourra pas remplir ses fonctions ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu ce conseil recommande l'embauche de la personne suivante dans le cadre du programme FAIR 2022.

Nom de l'employé	Taux horaire	Entrée en fonction	Période (40 h / sem.)
Simon Couture Giroux, journalier	18 \$	20 juin 2022	16 semaines

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.203 PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER À LA VILLE DE CHANDLER**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu de prolonger le contrat de service relatif à l'entretien ménager à la Ville de Chandler de prolonger le contrat de service relatif à l'entretien ménager à l'hôtel de ville du 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 avec les mêmes conditions que le contrat actuel selon la période donnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.204 RENOUVELLEMENT – BAIL DE LOCATION – ORGANISMES**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que le maire et le directeur général & greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville les contrats de location énumérés ci-dessous :

Nom l'organisme	Période
Chevaliers de Colomb	1er janvier 2022
Newport / Pabos Mills	31 décembre 2023
Fabrique de Newport	1er janvier 2022
Cercle de Fermières de Newport	31 décembre 2022
Groupe simple Newport	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.205 APPROPRIATION DE LA RÉSERVE DE LA VOIRIE - TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET LEVÉS AÉROPORTÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le prélèvement 101 814.00 \$ à la réserve de la voirie pour les travaux d'asphaltage sur les routes municipales effectués en 2021 ainsi qu'un montant de 13 748.00 \$ pour la facture numéro INV2021100222 de drone expert pour les levés aéroportés des carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.206 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL AVEC LOCAUX SITUÉ SUR L'AVENUE JACQUES-CARTIER, QUARTIER CHANDLER**

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison ;

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière de la

propriété ;

CONSIDÉRANT que les locaux commerciaux visés par la présente possèdent une entrée charretière sur la rue Commerciale Ouest, mais que l'entrée principale se trouve sur l'avenue Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un immeuble ayant une seule porte d'accès principal, un seul numéro d'immeuble est assigné et le propriétaire doit soumettre à la municipalité l'identification de ses appartements/locaux avec des numéros (#1, #2, #3...).

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu que les locaux commerciaux « Centre local d'emploi » et « Raymond Chabot Grant Thornton », situés sur l'avenue Jacques-Cartier, quartier Chandler, auront désormais les adresses respectives suivantes : 500, local 101 et 500, local 102, avenue Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **220711.207 MANDATS AU PROCUREUR – RESPECT DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville a communiqué à plusieurs reprises verbalement et par écrit avec plusieurs citoyens concernant des problématiques d'entreposage, de nuisances et même relativement à des travaux non conformes effectuer sans permis ;

CONSIDÉRANT que malgré les démarches entreprises par la Ville, certains citoyens refusent de se conformer aux différents règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville a à cœur la salubrité des immeubles sur son territoire, le bien-être de l'ensemble de ses citoyens et le respect de ses règlements ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu de mandater Maître Philippe Asselin, de la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour poursuivre les démarches légales nécessaires dans le but de faire respecter les règlements municipaux dans les dossiers suivants :

- 10, route Germain (Quartier Newport), lot 4 508 780, propriété de madame Francine Smith;
- 52, boulevard Pabos (Quartier Pabos), lot 4 856 917, propriété de monsieur Jean-Marc Dupuis;
- 591, avenue de l'Hôtel-de-Ville (Quartier Chandler), lot 4 293 954, propriété de monsieur Reza Mohammad Zhiani-A;
- 6, rue Sainte-Famille (Quartier Chandler), lot 4 293 955, propriété de monsieur Najib Ataya

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.208 RECOMMANDATION DE PAIEMENT- WSP CANADA INC – PHASE 2 PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 A CHANDLER (PABOS MILLS ET NEWPORT)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1112758, au montant de 6 508.36 \$, toutes taxes comprises, à WSP CANADA INC. dans le cadre du projet de reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport)

Il est également que cette facture soit remboursable à 100% à la ville par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.209 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSURANCE GÉNÉRALE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 159617, au montant de **12 715,72 \$**, toutes taxes comprises, à L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC pour les éléments suivants :

- ASSURANCE GÉNÉRALES /Quote-part fonds de garantie Responsabilité / Terme du 16 février 2022 au 16 février 2023
- ASSURANCE GÉNÉRALES / Quote-part fonds de garantie Biens / Terme du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022
- Regroupement assurance général - Honoraires UMQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.210 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 206181, au montant de 8 124.86 \$, toutes taxes comprises, à MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS pour des services professionnels dans le cadre du dossier 766-766017 V/d.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.211 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - ASTELL CASA DE SUA – DOSSIER 6000248-001**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à ASTELL CASA DE SUA pour des honoraires professionnels dans le cadre du dossier 6000248-001.

NUMÉRO DE FACTURE	NUMÉRO DE DOSSIER	MONTANT (TTC)
02012	6000248-001	5 529.66 \$
02086	6000248-001	8 659.87 \$
	TOTAL	14 189.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.212 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LES INDUSTRIES FIPEC INC – PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 171909, au montant de 786.43 \$, toutes taxes comprises, à LES INDUSTRIES FIPEC INC, pour l'achat d'un filet protecteur pour le terrain de balle molle à Pabos Mills.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget de quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.213 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 76619, au montant de 1 103.67 \$, toutes taxes comprises, à ENGLOBE CORP. pour le contrôle qualitatif des matériaux du garage municipal.

Il est également que ces factures soient payées à même le budget du règlement d'emprunt numéro V-221-2019 prévu pour la construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.214 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MOBI-MOBILIER URBAIN INC. – PROJET DE QUARTIER CHANDLER OUEST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 199, au montant de 4 938.18 \$, toutes taxes comprises, à MOBILIER URBAIN INC., et la facture numéro 370149, au montant de 212.05 \$, toutes taxes comprises, à Rona Maurice Goupil 2014 Inc, pour l'ajout d'une balançoire dans le secteur du sentier de la Digue, quartier Chandler.

Il est également résolu que cette facture soit payée à même le budget de quartier Chandler Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.215 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DIVERS, ACHAT DE MATÉRIEL ET TRANSPORT – BUDGET VOIRIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre de travaux divers, achat de matériel et transport pour le service des travaux publics (voirie).

FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Laurier Hamilton et Fils Ltée	13248	18 499.02 \$
Laurier Hamilton et Fils Ltée	13246	43 029.85 \$
Laurier Hamilton et Fils Ltée	13244	19 718.21 \$
Laurier Hamilton et Fils Ltée	13243	10 456.98 \$
Entreprise Sylvain Leblanc	218054	14 151.12 \$
Entreprise Sylvain Leblanc	218055	21 567.01 \$
Raymond Hamilton	189	12 412.47 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>139 834.66 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.216 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU GARAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre du projet « nouveau garage municipal »

FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Rona Maurice Goupil 2014 Inc.	367411	108.64 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc.	367480	66.51 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc.	368115	13.41 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc.	368039	689.74 \$
Imprimerie des Anses Inc.	763628	166.00 \$
Imprimerie des Anses Inc.	763249	508.52 \$

Nadeau matériaux de construction Inc.	1105481	68.24 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 552.80 \$</b>

Il est également que ces factures soient payées à même le budget du règlement d'emprunt numéro V-221-2019 prévu pour la construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.217 SIGNATAIRE - ENTRETIEN DES HALTES ROUTIÈRES - QUARTIER NEWPORT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal, à signer, pour et au nom de la ville le contrat à intervenir entre la Ville de Chandler et monsieur Gaétan Fullum pour l'entretien ménager des haltes routières, quartier Newport, pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.218 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA RÉPARATION ET AMÉLIORATION D'INFRASTRUCTURES DE 41 500 \$**

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation et d'amélioration sont nécessaires aux infrastructures suivantes :

QUARTIER DE NEWPORT  
Halte plage des beaux sables  
Halte flot du rêve

QUARTIER DE PABOS MILLS  
Halte bourg de Pabos

QUARTIER DE CHANDLER  
Halte circuit des bâtisseurs  
Fontaine du Lac Vachon  
Scène de spectacle – Parc du souvenir

QUARTIER DE PABOS  
Halte du banc de Pabos

CONSIDÉRANT que l'objectif des travaux est en lien avec la stratégie de gestion des actifs ainsi que celle d'un programme d'entretien préventif des bâtiments afin de gérer efficacement les bâtiments municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT que la ville dispose d'un fonds de roulement de 600 000 \$ dont le solde disponible est de 360 138 \$ au 31 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil autorise un emprunt de 41 500 \$ au fonds de roulement pour la réparation et l'amélioration des blocs sanitaires et que ce prêt soit remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.219 SIGNATAIRE - CONVENTION SUR LES BREUVAGES PEPSICO - CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY 2022-2027**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu d'autoriser monsieur Glenn Clément, directeur du service des loisirs, de la culture et du récréotourisme à signer pour et au nom de la Ville de Chandler la Convention sur les breuvages PEPSICO 2022-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.220 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-250-2022 AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER**

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau dans le but de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire encourager les propriétaires d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels à adopter des mesures d'économie et une saine gestion de l'eau potable dans leur établissement;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été présenté par le conseiller Bruno-Pierre Godbout lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement V-250-2022 ayant pour objet l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la ville de Chandler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.221 AUTORISATION - OUVERTURE D'UN PRÊT À TERME - RÈGLEMENT D'EMPRUNT V-249-2022 DE 750 000 \$ DANS LE**

## **CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'autoriser Kim Duffy, directrice du service des finances, à procéder à l'ouverture d'un prêt à terme pour l'acquisition de matériels roulants (règlement d'emprunt V-249-2022).

Il est également résolu d'autoriser Kim Duffy, directrice du service des finances, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **220711.222 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement d'approuver le rapport d'activités du Service de sécurité incendie de la ville de Chandler pour l'année 2021 rédigé dans le cadre du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Rocher-Percé.

Une copie de la résolution devra être transmise à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **220711.223 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la révision du Schéma de couverture de risque (SCR) a été adoptée le 8 juillet 2020 par le Conseil des maires ;

CONSIDÉRANT que l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit qu'un Schéma de couverture de risques peut être modifié pour tout motif valable;

CONSIDÉRANT que l'immunité conférée par les Schémas de couverture de risques en vigueur n'est atteignable qu'avec des objectifs clairs, réalistes et qui se collent à la réalité terrain;

CONSIDÉRANT que les assureurs ont la possibilité de poursuivre une municipalité si les objectifs du Schéma ne sont pas atteints en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques informe le citoyen sur l'offre de service de la municipalité en matière de protection et prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que le Schéma ne correspond pas à la réalité

actuelle comme au niveau de la force de frappe (temps de réponse, ressources humaines et disponibilité de l'eau), qu'il exclut les autres risques de sinistres utilisant les mêmes ressources visées par le cinquième objectif du ministre;

CONSIDÉRANT que les Services sécurité & incendie de la MRC du Rocher-Percé répondent à des appels pour des accidents de la route, de sauvetage en hauteur, de sauvetage en espace clos et de sauvetage nautique. Que l'exclusion de ceux-ci du Schéma de couverture de risques prive la municipalité de l'immunité prévue par l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie lors d'intervention d'autre nature;

CONSIDÉRANT les efforts déployés au fil des années pour équiper les services de sécurité incendie et l'équipe de sauvetage de la MRC ainsi que l'effort en formation fourni par les ressources humaines du Service pour maintenir leurs connaissances à jour;

CONSIDÉRANT que l'autorité régionale, la MRC, doit travailler avec les municipalités tel que demandé par les articles 15 et 16 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les efforts mis de l'avant par les Services de sécurité incendie pour atteindre une uniformité opérationnelle standardisée;

CONSIDÉRANT que la MRC doit remplir son rôle de leader;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

Qu'une demande de modification du Schéma de couverture de risques soit acheminée à la MRC;

De demander à la MRC du Rocher-Percé de travailler de pair avec les municipalités en utilisant leurs experts en matière de sécurité & incendie et d'apporter des modifications, de façon non limitative, aux objectifs de force de frappe, à l'inclusion des autres risques de sinistres et aux données informationnelles touchant la formation de ressources humaines des services incendie;

De demander à la MRC du Rocher-Percé de remplir son rôle et d'atteindre les objectifs 7 et 8 du Ministre soit d'assurer la coordination du Schéma, de maintenir des comités en sécurité & incendie et d'y faire participer les Services du territoire desservi;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.224 SIGNATAIRES – CONTRAT DE SERVICE RELATIF À L'ENTRETIEN DE PLAGES MUNICIPALES – CHANDLER ET NEWPORT 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la Ville de Chandler les contrats de service relatifs à l'entretien de plages municipales, quartiers Chandler et Newport, pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.225 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DUBO – ÉCLAIRAGE DE LA PASSERELLE**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 3870931, au montant de 10 761.66 \$, toutes taxes comprises, à DUBO, dans le cadre du projet d'éclairage de la passerelle.

Il est également résolu que cette facture soit payable dès la réception de la marchandise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220711.226 TECQ 2019-2023 – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE**

ATTENDU QUE :

La Ville de Chandler a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La Ville de Chandler doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du **ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que :

- La Ville de Chandler s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville de Chandler s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la Ville de Chandler approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Ville de Chandler s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville de Chandler s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **220711.227 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 45.

#### **VILLE DE CHANDLER**

---

Gilles Daraîche  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier